



COMMUNE DE DOURGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 3 juillet 2023
N° 20230703DL43

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Date de la convocation : 27/06/2023

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le trois juillet à 18h00,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire,

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mme BOURDIN Danielle, Madame DIOT Stéphanie, Monsieur COLLOT Adrien, Adjoints.
Mmes FOURNES Véronique, LANDESSE Corinne, MONTAGNE Isabelle, TERRAL Patricia,
MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusés : Mme HERNANDEZ Gisèle (Pouvoir à Mme MONTAGNE), M. BEILLARD Adrien,

Absents : M. BARTOLO Thibaut

Secrétaire de séance : M. COLLOT Adrien, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

La commune de Dourgne apporte son soutien financier aux associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation du village, etc.

Madame le Maire fait part à l'assemblée des différentes demandes adressées à la commune :

- ASSOCIATION CASTRES MASSAGUEL VOLLEY BALL : demande d'attribution d'une subvention d'aide au fonctionnement pour les 5 enfants de Dourgne licenciés en 2023,
- DO TENNIS : demande d'attribution d'une subvention d'aide au fonctionnement au prorata des enfants licenciés,
- FNACA - anciens combattants d'Afrique du Nord – comité Dourgne Sorèze : demande d'attribution d'une subvention d'aide au fonctionnement,
- LES RIVIERES DU TAUROU : demande de participation financière au feu d'artifice à l'occasion de la fête annuelle du 8 juillet 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

ACCORDE les subventions suivantes :

- CASTRES MASSAGUEL VOLLEY BALL - 5 enfants et jeunes de moins de 18 ans * 55.00 €	275.00 €
.....	
- DO TENNIS - 16 enfants et jeunes de moins de 18 ans * 55.00 €	880.00 €
.....	
- FNACA – Comité Dourgne Sorèze.....	150.00 €
- LES RIVIERES DU TAUROU – 50% du coût du feu d'artifice.....	800.00 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire



Dominique COUGNAUD

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.